Rapport d'activité 11 2023

Année chargée en actions : Lure, la pétition, le Tour de France de la Santé : quelles suites à donner ?

Le comité de Lure (CV 70), la Convergence, la Convergence Nationale Rail et la Coordination ont fait un travail important de mobilisation sur Lure pour la défense des services publics : 260 organisations nationales et régionales étaient signataires de l'appel.

Le Tour de France et les signatures des pétitions ont mobilisé nombre de comités : débats, présence dans des lieux publics, rencontres de « responsables », d'élus.
La question qui se pose aujourd'hui est : comment continuer localement et nationalement tant il est évident que les 2 sont indissociables ?

Il est essentiel que nous en discutions tous.

Autre aspect de notre militantisme, le nombre de représentants de la CN dans les instances. Il augmente et nous devons mieux partager les informations, les arguments et les difficultés rencontrées. Une liste des élus, déjà envisagée, devrait être mise en place

La groupe de formation peine à fonctionner, une lassitude sans doute, c'est un partage plus grand des responsabilités qui peut apporter une solution.

Les communiqués de la CN : 15 cette année sur des sujets variés : soutien aux comités, lien santé/retraite, la loi Rist et ses conséquences, baisse des remboursements, hausse des franchise, droit à l'avortement, PLFSS, Aide Médicale d'État …

Le relevé de la boîte aux lettres et le bulletin sont des liens indispensables.

La démarche juridique, je vous fais un résumé du compte rendu de Rolland, notre spécialiste en la matière et qui réalise un excellent travail.

La première phase de traitement du dossier par le Tribunal Administratif de Paris a été inhabituellement brève, ce qui donne a pensé que le TA en a reconnu le bien -fondé et attendait la réponse du ministère.

Fait qualifié d'inhabituel et d'incompréhensible, le ministère de la santé n'a pas présenté de mémoire en défense dans le délai imparti par le TA.

Chaque action présentée au TA est traitée collégialement par trois juges : un président et deux assesseurs. Le président a cessé sa fonction sans que l'on puisse savoir pourquoi (départ en retraite, problèmes de santé, désaisissement, ???)

Depuis son remplacement le dossier n'avance plus. Le motif invoqué est l'engorgement du tribunal.

Il semble évident que le Ministère n'a pas mis en place des moyens pour connaître les conséquences de ses décisions (effectifs des soignants par exemple) et que sa carence fautive ne fait aucun doute.

Les atermoiements que nous constatons sont peut-être seulement le signe de l'embarras des juges qui n'ont aucune envie, après avoir constaté la carence fautive, d'être contraints d'examiner nos demandes d'injonction et de dicter une série de mesures d'urgence lourdes de conséquences au ministère.

Notre avocat va interpeller le greffe pour savoir où en est le dossier et connaître si possible la date prévue pour l'audience.

Il faudra donner une large place aux médias lors de cette audience qui devra être suivie d'une conférence de presse.

Salut à tous et au boulot !